

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 09 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mardi 02 mai 2022

Affichage :

Du jeudi 12 mai au
mercredi 13 juillet
2022

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 29**

Procurations de vote et mandataires : Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent à partir de 21H30

M.Eric SOUQUET est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 02 mai 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

41-2022 - Finances – Décision modificativen°1 Budget de la ville – exercice 2022

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU la délibération n°-2021-26 du 28 mars 2022 qui approuve le budget primitif 2022 de la commune,
VU l'avis favorable de la commission Ressources du 27 avril 2022,

CONSIDERANT l'ajustement obligatoire du produit des taxes locales du fait de la réception des bases prévisionnelles des taxes directes locales pour 2022 après le vote du Budget Primitif 2022,
CONSIDERANT que des régularisations doivent être apportées en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22/22 voix), les membres du conseil municipal décident :
D'APPROUVER les modifications suivantes au budget primitif 2022 :

Chap	Article	F		BP 2022	DM 1	BP 2022 + DM 1
			SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 0,00	
DEPENSES					+ 32 015,00	
209	2188	61	EHPAD : groupe électrogène	0,00	3 747,00	3 747,00
020	020	01	Dépenses imprévues	45 000,00	-3 747,00	41 253,00
23	2313	020	Dépenses d'investissement	803 957,35	32 015,00	835 972,35
RECETTES					+ 32 015,00	

Envoyé en préfecture le 13/05/2022

Reçu en préfecture le 13/05/2022

Affiché le

32 015,00 | 856 198,00
ID : 035-213503345-20220509-D412022-DE

021	021	01	Virement du fonctionnement	824 183,00
-----	-----	----	----------------------------	------------

Chap	Article		SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 0,00	
DEPENSES					+ 32 015,00	
023	023	01	Virement vers l'investissement	824 183,00	32 015,00	856 198,00
RECETTES					+ 32 015,00	
73	73111	01	Taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti	3 840 281,00	16 626,00	3 856 907,00
74	7411	01	Dotations forfaitaires	813 907,00	5 244,00	819 151,00
74	74121	01	Dotations de solidarité rurale	132 997,00	1 093,00	134 090,00
74	74127	01	Dotations nationales de péréquation	129 584,00	1 340,00	130 924,00
74	74834	01	Compensation exonérations taxe foncière	59 000,00	7 712,00	66 712,00

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

